

Lyon, le 17 novembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon déploie la médiation sociale dans 3 collèges situés dans ses quartiers populaires

La Métropole de Lyon a voté en conseil métropolitain la poursuite de l'expérimentation de la médiation sociale en milieu scolaire dans 3 collèges REP+.

Les tensions aux abords et au sein des collèges nuisent au climat scolaire et à la réussite des enfants. Portant une attention forte à la tranquillité et à la qualité de vie quotidienne de ses collégiennes et collégiens, la Métropole de Lyon a inscrit dans le Contrat de ville métropolitain 2024/2030, la scolarité, la parentalité, la présence humaine de proximité et la prévention comme des enjeux prioritaires pour les quartiers populaires.

La Métropole de Lyon renouvelle ainsi son soutien à une expérimentation, portée par l'association ALTM (Agence Lyon Tranquillité Médiation), de médiation sociale en milieu scolaire, dans 3 collèges REP+, en cité éducative : Collège Henri Longchambon à Lyon 8^{ème}, Collège Simone Lagrange à Vaulx-en-Velin/Villeurbanne et Collège Paul Éluard à Vénissieux.

Le projet porte trois axes prioritaires d'intervention :

- Prévenir et lutter contre les incivilités, les violences et le harcèlement,
- Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire,
- Développer les comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance

La poursuite de cette expérimentation s'appuie sur les bons résultats obtenus lors de l'année 2024-2025 : une amélioration réelle du climat scolaire et une baisse des dégradations, près de 1500 collégiens et 170 écoliers touchés, 120 familles approchées, et 220 projets collectifs menés avec les élèves sur des thèmes variés : harcèlement, comportements addictifs, lutte contre le sexisme, racisme, laïcité, émotions...

L'expérimentation se traduira par la mise en place d'un poste de médiateur social par collège, sur l'année 2025-2026. Ce dernier interviendra à la fois dans le collège et à ses abords, ainsi que dans une ou 2 écoles primaires de rattachement sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement. Son action s'inscrit en complémentarité avec les équipes éducatives, la prévention spécialisée, et en lien avec les Maisons de la Métropole.

La Métropole de Lyon a voté l'octroi d'une subvention de 132 000€ à ALTM afin de poursuivre cette expérimentation.

Contacts presse :

Laetitia Latapy, attachée de presse – llatapy@grandlyon.com – tel. 06 46 18 90 93